



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 11 :**

CONVENTION DE PARTENARIAT  
MANPOWER  
AXE 6 DU SCHEMA DE  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :  
ORIENTER LE DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE VERS L'EMPLOI

**Séance ordinaire du 19 Janvier 2016**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 Janvier 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 27**

**Absent : 0**

**Excusés : 8**

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Emmanuelle ANGELINI ( à MME DUPIN), Géraldine AUDEBERT (à MME MONIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à M. LAMARQUE), Bernadette HIRSCHWEIL (à M. MARC), Sébastien LABAT (à M. BLADOU), Gloria QUETGLAS (à M. FETOUH), Grégoire REYDIT (à MME FOSSE), Pascal BROQUAIRE (à MME LAYAN)

**Absent** :

**Secrétaire** : Philippe FARGEON

**DOSSIER N° 11 : CONVENTION DE PARTENARIAT MANPOWER  
AXE 6 DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ORIENTER  
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VERS L'EMPLOI**

RAPPORTEUR : Joan TARIS

Dans le cadre de l'axe 6 du schéma de développement économique, la ville du Bouscat souhaite proposer des réponses en faveur de ses demandeurs d'emploi en difficulté ou de renforcer les actions d'insertion au travers de partenariats avec des spécialistes de l'emploi.

A l'instar de Pôle Emploi (de 2009 à aujourd'hui), il est envisagé de confier à Manpower l'accompagnement de demandeurs d'emploi Bouscatais. Cette structure, déjà porteuse de partenariats avec d'autres acteurs publics de l'insertion que sont la Mission Locale et l'Agefiph, propose un apport méthodologique et des mises en pratique sur les techniques de recherche d'emploi, sous forme d'accompagnements individualisés et de sessions de coaching. En sa qualité d'agence de placement, elle fait bien évidemment de l'intermédiation active auprès des entreprises, veillant à l'étape d'intégration des salariés afin de prévenir les ruptures en cours de contrat. Ceci contribue d'ailleurs au développement économique des bassins d'emploi en connectant les demandes et les besoins d'emploi.

La convention de partenariat signée avec Manpower à compter de janvier 2016 pour une durée d'un an définit le contenu des 3 sessions de 2 heures chacune qui seront organisées par le service Economie Entreprises Emploi. Pour un montant de 1 620 € T.T.C. (soit 3 sessions à 540€ TTC), il est attendu que les demandeurs d'emploi Bouscatais qui s'adressent à la Mairie puissent bénéficier de conseils pratiques sur les stratégies de prospection, de candidature et de posture afin de reprendre confiance en eux, de connaître et comprendre les attentes des recruteurs et passer les premiers filtres des entretiens.

La convention prévoit des évaluations en fin de sessions et à 3 mois, et ce, pour maintenir des conditions favorables pour la poursuite du travail engagé auprès des Bouscatais.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de convention avec Manpower ci-annexée,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**34 voix POUR**

**1 voix CONTRE (M. ALVAREZ)**

**Article 1 :** Approuve cette démarche,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-annexée ou tout document utile à la réalisation de ce dossier,

**Article 3 :** Autorise Monsieur le maire à solliciter, le cas échéant, auprès des différents partenaires publics les aides financières correspondantes.

Fait et délibéré le 19 Janvier 2016

LE MAIRE,



Patrick BOBET